

# Informations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **66 (1921)**

Heft 2

PDF erstellt am: **09.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# INFORMATIONS

## SUISSE

**Casernes et cantines.**— (Voir sous ce titre *Revue militaire suisse* de décembre 1920.)

On pouvait lire dans le n° du 29 janvier de la *Feuille d'Avis de Berne* (Stadtanzeiger) l'annonce suivante :

### EXPOSITION DE LAPINS

*Cantine de la caserne de Berne.* Tous les *éleveurs de lapins mâles et les amis des animaux*, ainsi que le grand public, familles et aboutissants, sont invités à une réunion intime, samedi soir, à l'exposition, *Cantine des officiers.*

Des productions variées sont prévues.

*Le comité d'organisation.*

Il ne s'agit pas, comme on pourrait le croire, d'une farce de carnaval, mais bien d'une réalité palpable : la cantine des officiers transformée en clapier.

Après le bal des domestiques, les réunions de la « Société des études sérieuses de la Bible » (Vereinigung ernster Bibelforscher), les éleveurs de lapins font une agréable diversion. Le cantinier nous réserve, sans doute, de nouvelles surprises, et les officiers bernois peuvent s'attendre à voir la jeunesse communiste fêter le mardi-gras dans ces locaux si accueillants. En attendant l'exposition de volailles, les lapins et leurs amis sont maîtres de la place. La puanteur du clapier se répand dans les corridors. Espérons qu'on ouvrira les fenêtres avant l'arrivée de l'école de sous-officiers, mercredi prochain.

Ces mauvaises habitudes sont anciennes. Il nous souvient qu'en 1910, la caserne de Lausanne avait dû être entièrement évacuée par la troupe, au milieu d'une école de recrues, pour faire place à l'exposition d'agriculture, et cela malgré les protestations de l'instructeur d'arrondissement. On avait alors trouvé opportun d'établir des W. C. pour dames dans une chambre d'officiers.

Cette année, à Berne, l'école de recrues I / 3 devra se terminer le 7 mai, car le canton exige que la caserne soit vide, à cette date,

pour y loger les participants à la fête de chant. Il a fallu adapter le tableau des services à des circonstances qui n'ont rien à voir avec l'instruction de l'armée.

Nous apprenons, en même temps, que la caserne de Bellinzona sera occupée pendant tout le mois de septembre par une exposition d'agriculture.

Ce régime est inadmissible. Les casernes doivent être, avant tout, à la disposition de l'armée. Encore une fois, inutile de se lamenter, il faut agir. Les cantiniers sont parfaitement excusables ; leurs contrats avec les cantons les obligent à payer une location élevée, les temps sont durs et ils utilisent leurs locaux au mieux de leurs intérêts. Comme je l'ai dit dans un article précédent, c'est le système qui est fautif. Les cantines devraient être reprises et exploitées en régie par la Confédération, à l'expiration des contrats existants.

En attendant, les sociétés d'officiers pourraient faire un effort. L'autorité cantonale, en leur cédant une chambre dans chaque caserne ferait une œuvre charitable. Ces locaux, strictement réservés, serviraient aux réunions des sections de la société des officiers dans les principales villes du pays. Les camarades en service auraient ainsi, au moins, un home à l'abri [des ]lapins [mâles ou femelles, au lieu d'être à chaque instant expulsés de cantines inhospitalières où ils ne sont que tolérés.

Major de VALLIÈRE.



## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

*Taschenkalender für schweizerische Wehrmänner* 1921. — Edition Huber & C<sup>o</sup>, Frauenfeld.

Le calendrier des soldats suisses qui vient de paraître pour la quarante-cinquième fois, contient, comme précédemment, des renseignements fort intéressants et très utiles. Nous déplorons de ne pouvoir trouver en Suisse romande un pareil ouvrage qui rendrait certainement de grands services à nos soldats auxquels, fort heureusement, les choses de l'armée ne sont pas indifférentes.

L'ouvrage consacre chaque année un article nécrologique à la mémoire des fidèles serviteurs disparus. Cette fois-ci nous trouvons un excellent portrait de feu le colonel Rubin, directeur de la fabrique fédérale de munitions, à Thoune, et dont il n'est pas trop tard de rappeler le souvenir.

Né en 1846, ingénieur-mécanicien en 1868, sous-lieutenant d'artil-